

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2019-2020

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis du comité technique académique du 25 janvier 2019 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2019-2020,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 1^{er} février 2019 et le 4 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 5 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 24 mai 2019
- LES** comités techniques spéciaux départementaux réunis les 21 et 28 juin 2019.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATION D'EMPLOI

ARTICLE 1 Les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2019 à titre provisoire pour l'année scolaire 2019-2020:

Enseignement élémentaire

0211976J	VOLTAIRE	DIJON	12	ème poste classe ordinaire
0211592S	EIFFEL	DIJON	11	ème poste classe ordinaire
0211403L	LAMARTINE	DIJON	10	ème poste classe ordinaire
0211977K	CAMILLE FLAMMARION	DIJON	9	ème poste classe ordinaire
0210881U	LONGECOURT en élémentaire	LONGECOURT-EN-PLAINE	6	ème poste classe ordinaire
0211466E	MAURICE MAZUE	LONGVIC	6	ème poste classe ordinaire
0210507M	VAROIS-ET-CHAIGNOT	VAROIS-ET-CHAIGNOT	6	ème poste classe ordinaire

Enseignement préélémentaire

0210127Z	CHAMPOLLION	DIJON	7	ème poste classe ordinaire
0210110F	MONTCHAPET	DIJON	6	ème poste classe ordinaire
0210120S	EIFFEL	DIJON	5	ème poste classe ordinaire
0210121T	DRAPEAU	DIJON	4	ème poste classe ordinaire
0211979M	SOMBERNON	SOMBERNON	4	ème poste classe ordinaire
0210423W	ARCEAU en maternelle	ARCEAU	3	ème poste classe ordinaire
0211048A	LES CARROIS	FONTAINE-LES-DIJON	3	ème poste classe ordinaire
0210569E	REMPARTS	SEMUR-EN-AUXOIS	3	ème poste classe ordinaire
0211943Y	LAMARTINE	VENAREY-LES-LAUMES	3	ème poste classe ordinaire
0211794L	CHEVIGNY-EN-VALIERE	CHEVIGNY-EN-VALIERE	2	ème poste classe ordinaire
0211442D	LAIGNES	LAIGNES	2	ème poste classe ordinaire

TITRE II : RETRAIT D'EMPLOI

ARTICLE 2 Les emplois suivants sont retirés à compter du 1^{er} septembre 2019 à titre provisoire pour l'année scolaire 2019-2020:

Enseignement élémentaire

0212033W	MONTCHAPET	DIJON	11	ème poste classe ordinaire
0211934N	BUFFON	DIJON	8	ème poste classe ordinaire
0211819N	JOLIOT CURIE	MONTBARD	7	ème poste classe ordinaire
0211670B	VALENDONS	DIJON	6	ème poste classe ordinaire
0211463B	LALLEMAND	DIJON	5	ème poste classe ordinaire

Enseignement préélémentaire

0211791H	LES PORTEFEUILLES	FONTAINE-LES-DIJON	3	ème poste classe ordinaire
----------	-------------------	--------------------	---	----------------------------

Dispositif « plus de maîtres que de classes »

- 1 poste à l'école élémentaire Maurice Mazué à Longvic.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le 28 juin 2019

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or,



Pascale COQ